

Paris, le 12 juillet 2022

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents de fédération,

Chers amis,

Depuis son lancement en 2021, le Pass'Sport a permis à plus de 1,1 million de jeunes d'avoir accès à une pratique sportive en club à tarif réduit.

Cette réussite est le fruit d'une riche collaboration entre le Ministère des Sports des et Jeux olympiques et paralympiques et le Mouvement sportif. De la conception du Pass'Sport à son déploiement, les échanges réguliers entre le CNOSF et le Ministère ont permis de construire, au plus près de vos besoins, un dispositif opérant pour accueillir le plus de jeunes bénéficiaires dans vos clubs.

Vos équipes au sein des fédérations, des ligues et des comités, au contact des clubs, ont également pleinement participé à la réussite de cette première édition en informant et en accompagnant les 53 600 structures sportives partenaires. Les CROS, CDOS, CTOS, mobilisés dès l'été 2021 ont été des relais efficaces en jouant pleinement leur rôle d'interlocuteur du quotidien des clubs et de tiers-payeurs.

Vous avez été un maillon essentiel de ce dispositif, soyez-en remerciés.

Notre ambition, en 2022, est de doubler le nombre de bénéficiaires et de permettre ainsi à 2 millions de jeunes de profiter de cette mesure forte de pouvoir d'achat.

Pour cela, et conformément à l'annonce du président de la République, le dispositif sera élargi dès la rentrée prochaine aux 800 000 étudiants boursiers.

Nous avons également entendu votre souhait de rendre le dispositif plus simple. Dès 2022, les aménagements suivants seront mis en œuvre :

- pour le bénéficiaire :
 - La mise en ligne d'un portail d'information dédié pour les usagers ;
 - L'attribution d'un code Pass'Sport unique par jeune ;
- pour la structure sportive :
 - La création simplifiée d'un compte dans « Le Compte Asso » (LCA) ;
 - Une demande de remboursement réduite à la seule saisine du code unique du jeune, au lieu des 9 données individuelles de 2021 ;
 - La mise en paiement par un payeur unique au niveau national, l'Agence de services et de paiement (ASP).

Le portail d'information dédié www.pass.sports.gouv.fr sera ouvert fin août 2022. Il permettra aux bénéficiaires d'avoir accès à une cartographie des structures éligibles, d'éditer, en cas de perte, son code Pass'Sport individuel et de consulter les aides complémentaires au Pass'Sport délivrées par d'autres acteurs.

Cette année encore, nous avons besoin de vous pour porter collectivement ce projet ambitieux.

Dans la perspective de vos campagnes d'affiliation, nous vous invitons à systématiser l'envoi d'une attestation à chacune de vos structures pour faciliter la création de leur espace dans « Le Compte Asso » et fluidifier leur remboursement.

Par ailleurs, nous vous encourageons à accompagner les clubs dans la création de leur « Compte Asso » afin d'anticiper l'accueil de jeunes bénéficiaires et d'enrichir la cartographie des structures partenaires, qui figurera sur le portail Pass'Sport pour les usagers. Les CDOS, soutenus sur ces missions dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », se tiennent à disposition des clubs pour les aider dans cette démarche.

Notre objectif commun est de mettre en lumière l'engagement de tous vos clubs dans ce projet et d'atteindre 100 000 structures partenaires sur la cartographie figurant sur le portail usagers d'ici à la fin du mois d'août.

Tous les supports de communication sont d'ores et déjà accessibles sur le site du ministère des sports pour faire la promotion du dispositif.

Nous savons pouvoir compter sur votre pleine et entière mobilisation pour réussir collectivement ce projet, qui doit répondre aux besoins des jeunes concernant tant le soutien au pouvoir d'achat que l'activité physique et sportive pour leur bien-être et leur santé.

**La ministre des sports et des jeux olympiques
et paralympiques**



Madame Amélie OUDEA-CASTERA

**La présidente du comité national olympique et
sportif français**



Madame Brigitte HENRIQUES